



En tant que mesure nécessaire associée à des concessions consenties dans les négociations sur l'agriculture, nous estimons que l'extension de la protection des indications géographiques aux produits autres que les vins et les spiritueux doit faire partie de cet engagement unique.

Au sujet des produits non agricoles, les progrès à Genève ont été plus substantiels. Dans ce secteur – l'élément central traditionnel des activités de l'OMC – nous devrions viser un résultat plus ambitieux. Une amélioration de l'accès aux marchés signifie une expansion du commerce, et une expansion du commerce est avantageuse pour tous, pays développés comme pays en développement. Elle offre aussi la possibilité d'accroître les échanges entre pays en développement.

Les services représentent une partie importante de l'ensemble global que constitue ce cycle de négociations. Mon pays a présenté une offre de vaste portée il y a deux mois environ.